

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Bernard

Prénom : Anne

Institution ou entreprise : CFE-CGC

Axe(s) :

- Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
- Quelle voie pour une économie soutenable ?

Intitulé de votre contribution : Contribution CFE-CGC relative au séminaire soutenabilité

Résumé de votre contribution :

Les mouvements sociaux de ces deux dernières années, et notamment la crise des « gilets jaunes », en témoignent : nous sommes au bout d'une logique qui tend à aggraver les inégalités. La société française est en effet de plus en plus en plus morcelée. L'ascenseur social est en panne et les plus précaires tout comme les classes moyennes ont de plus en plus de mal à maintenir leur niveau de vie. Pour la CFE-CGC, il est désormais temps de refonder complètement notre modèle économique et d'insuffler un changement structurel dans notre manière de produire et de consommer. C'est ainsi toute une logique qu'il convient d'inverser : à la rentabilité financière de court terme, doit succéder une logique de long terme moins déstabilisante pour l'économie, plus juste socialement et plus cohérente avec les objectifs de développement durable. Cette démarche s'impose à tous. Elle doit d'abord venir de l'Etat mais elle nécessite aussi des changements de pratiques de la part des entreprises comme des citoyens. La CFE-CGC propose donc une réponse globale qui tient compte à la fois des problématiques conjoncturelles, celles liées aux mesures sanitaires, mais également des difficultés structurelles qui ne sont pas récentes.

Contribution CFE-CGC relative au séminaire « soutenabilités » initié par France Stratégie

Juin 2020

La crise actuelle est sans précédent. Les bouleversements économiques induits par les mesures sanitaires ont touché tous les secteurs : industrie, tourisme, agriculture, services etc... Le double choc, celui de l'offre et de la demande s'est révélé particulièrement redoutable pour l'économie réelle qui en a particulièrement souffert. Les indicateurs parlent d'eux-mêmes : effondrement de la croissance, ralentissement de l'inflation, hausse des déficits publics, accroissement du chômage, plans sociaux en progressions etc.

A ce constat conjoncturel s'ajoute aussi des problématiques plus profondes, plus structurelles. La France n'a en effet pas attendu la crise du coronavirus pour révéler certaines failles et limites de son modèle. Les difficultés sur le front de l'emploi, la désindustrialisation persistante, et la difficulté croissante des ménages à vivre dignement du fruit de leur travail sont autant de problèmes qui précèdent la crise actuelle. Les mouvements sociaux de ces deux dernières années, et notamment la crise des « gilets jaunes », en témoignent : nous sommes au bout d'une logique qui tend à aggraver les inégalités. La société française est en effet de plus en plus en plus morcelée. L'ascenseur social est en panne et les plus précaires tout comme les classes moyennes ont de plus en plus de mal à maintenir leur niveau de vie.

Pour la CFE-CGC, il est désormais temps de refonder complètement notre modèle économique et d'insuffler un changement structurel dans notre manière de produire et de consommer. C'est ainsi toute une logique qu'il convient d'inverser : à la rentabilité financière de court terme, doit succéder une logique de long terme moins déstabilisante pour l'économie, plus juste socialement et plus cohérente avec les objectifs de développement durable. Cette démarche s'impose à tous. Elle doit d'abord venir de l'Etat mais elle nécessite aussi des changements de pratiques de la part des entreprises comme des citoyens.

La CFE-CGC propose donc une réponse globale qui tienne compte à la fois des problématiques conjoncturelles, celles liées aux mesures sanitaires, mais également des difficultés structurelles qui ne sont pas récentes. Nos propositions ne sont pas nouvelles, nous les avons régulièrement développées que ce soit à l'occasion de la crise sociale dite « des gilets jaunes » ou plus récemment lors des consultations sur le pacte productif. Elles constituent pour nous un prérequis à la construction d'un modèle soutenable socialement, économiquement et environnementalement.

I- L'ÉTAT DOIT INSTAURER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE AMBITIEUSE ET REGULER LES MARCHES

1. ENCOURAGER LA CONSOMMATION DES MENAGES PILIER DE LA CROISSANCE EN FRANCE

Le pouvoir d'achat des ménages est actuellement largement soutenu via les stabilisateurs automatiques (activité partielle, prestations sociales notamment). L'opportunité de mener une relance de la demande via notamment la consommation des ménages se pose. En effet, la consommation de biens et services a toujours joué un rôle essentiel dans le soutien de la croissance française.

Pour la CFE-CGC, une relance de la demande peut s'envisager, mais à condition qu'elle soit ciblée vers une consommation « made in France », afin qu'elle ne bénéficie pas majoritairement aux importations.

1.1 Redonner du pouvoir d'achat aux ménages pour stimuler la consommation

- via le revenu des ménages

La CFE-CGC préconise à cet égard de réactiver un dispositif utilisé à deux reprises (en 2008 et en 2013) : le débloqué exceptionnel de l'épargne salariale en franchise d'impôt. Cette épargne débloquée permettrait notamment aux locataires en difficulté de pouvoir payer leur loyer et aux propriétaires de poursuivre le remboursement de leur prêt immobilier.

- via la fiscalité des ménages

De nombreuses pratiques d'optimisation fiscale internationale à grande échelle de la part de multinationales sont à déplorer. Cet évitement fiscal a été chiffré par le CEPII à 36 Mds et 14 Mds de manque à gagner de recette fiscale en 2015, qui sont autant d'impôts qui se reportent sur les classes moyennes favorisant ainsi la montée du populisme, menaçant notre démocratie.

Aussi, pour le bon fonctionnement de notre société et l'engagement du plus grand nombre au service de la performance collective, il serait contreproductif d'augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu. Rappelons au passage que le système socio-fiscal français est déjà fortement redistributif puisqu'il réduit de 40% les écarts de niveau de vie entre les 10% les plus aisés et les 10% les plus modestes.

A contrario, une réduction de la fiscalité des ménages outre qu'elle est un gage de stabilité sociale, viendrait soutenir la consommation et redonnerait confiance aux forces contributives de notre pays.

C'est pourquoi la CFE-CGC propose :

- Impôt sur le revenu : augmenter le plafond de l'avantage procuré par le quotient familial à 2 000 euros par demi-part fiscale, le quotient familial étant un outil de redistribution horizontale, qui vise à garantir un niveau de vie équivalent, à revenu équivalent, à deux familles avec ou sans enfant.

- Taxe d'habitation : Maintenir la mise en œuvre de sa suppression complète, l'État assurant la compensation à l'euro auprès des collectivités territoriales impactées.

- **via des mesures sur le logement**

Il est essentiel d'aider les personnes en difficulté, parce qu'elles ont perdu leur emploi ou qu'elles s'engagent dans une reconversion professionnelle à conserver leur logement. Cela pourrait prendre la forme d'un rééchelonnement de leur prêt immobilier pour les propriétaires qui doivent rembourser des échéances mensuellement et d'un moratoire sur les loyers pour les locataires.

1.2 Orienter la consommation des ménages vers des biens plus durables

Une étude de Joseph Stiglitz et Nicholas Stern, publiée le 5 mai par l'Université d'Oxford, montre que « les plans de relance verts permettront à la fois de créer de la croissance économique et de lutter contre la crise climatique ». Les investissements dans les énergies renouvelables créeraient à court terme davantage d'emplois que les investissements dans les énergies fossiles (deux fois plus par dollar investi) et offriraient également un meilleur retour sur investissement.

En France, la relance par la demande est possible, que ce soit grâce aux mesures de soutien qui ont permis de limiter la baisse de revenu des ménages, ou à l'accroissement de l'épargne des ménages pendant la période de confinement. Toutefois, il est primordial que cette relance par la demande soit en accord avec les principes de développement durable afin que la France puisse atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Or, l'évolution des prix du pétrole à la baisse pourrait entraver la transition écologique des ménages. En effet, face à la crise économique qui s'annonce, les choix de consommation risquent de se reporter sur les biens les plus carbonés car tirés par le prix historiquement bas du pétrole. C'est pourquoi, il est essentiel que les pouvoirs publics mettent en place des leviers incitatifs afin d'orienter la consommation des ménages vers des biens plus durables.

La CFE-CGC a identifié plusieurs de ces leviers afin de répondre à l'exigence d'une relance verte :

- **Améliorer le niveau d'information aux consommateurs**

Afin que les consommateurs puissent établir des arbitrages en toute transparence, il est impératif que le niveau d'information vis-à-vis des biens et services consommés soit adéquat. Dans ce sens, la loi sur l'économie circulaire adoptée en janvier 2020 impose d'afficher un étiquetage sur la réparabilité d'un produit via l'indice de réparabilité. Il serait intéressant d'aller plus loin en mettant en place un indicateur simplifié qui s'appuierait sur l'empreinte carbone ou les quantités d'émission de CO₂ nécessaires à la production et/ou à l'acheminement du bien sur l'ensemble de la chaîne de production. Cela permettrait de mettre en avant les biens les moins carbonés et d'inciter les entreprises à avoir une démarche productive en convergence avec les objectifs climatiques.

De plus, la loi sur l'économie circulaire amorce une nouvelle dynamique de consommation des ménages. En effet, le modèle linéaire n'est plus soutenable, il est surconsommateur en matière première et terres rares. La promotion de l'économie circulaire à destination des ménages peut être un levier pour lutter contre l'appauvrissement des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, résultant de l'extraction des matières premières, et la croissance des déchets. Ainsi une campagne de sensibilisation notamment à destination des plus jeunes permettrait d'instaurer ce modèle de manière efficace. Il est nécessaire de changer

le paradigme de consommation et de permettre au plus grand nombre de consommer des biens de meilleure qualité et plus durables.

- **Utiliser le levier fiscal**

Pour inciter les ménages à consommer des biens plus durables, une meilleure information de ces derniers est nécessaire mais doit être complétée de mesures fiscales incitatives. En effet, il est crucial de mettre en place des politiques d'incitation fiscales permettant un signal prix clair. Comme indiqué plus haut, les prix des biens carbonés dépendent fortement de la variation des cours du pétrole. Or lorsque les prix du pétrole sont bas, les ménages, notamment les plus défavorisés, sont incités à consommer ces biens car moins coûteux. En effet, la production des biens carbonés génère des dommages environnementaux qui ne sont pas pris en compte dans le prix de vente de ces produits étant donné que le changement climatique est une externalité qui ne possède pas de prix de marché.

C'est pourquoi, l'instrument fiscal est un levier considérable qui permettrait, d'une part, d'inciter les acteurs économiques à s'orienter vers des modes de consommations et de production plus durables et, d'autre part, de financer les investissements verts. Aussi, la CFE-CGC propose d'agir sur le niveau de la TVA concernant les activités de réparation afin de favoriser ces dernières ainsi que les produits en vrac et autres biens et services allant dans le sens d'une consommation responsable. Il est également important d'agir sur les biens les moins durables via par exemple une taxe carbone aux frontières de l'union européenne qui permettrait de prendre en compte l'impact environnemental des biens et de rééquilibrer les prix entre des biens carbonés et des biens durables et de proximité.

Toutefois, la crise sociale de fin 2019 a montré qu'une éventuelle hausse de la taxe carbone doit être accompagnée d'une politique de soutien en faveur des ménages et notamment les plus modestes. Il est indispensable que la fiscalité verte soit en accord avec le principe de justice sociale afin d'assurer l'acceptabilité des mesures. Aussi, une partie de l'assiette de la taxe carbone doit être réallouée en faveur d'investissements durables ou pour aider les ménages à acquérir des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre. Enfin, afin de rétablir la confiance des ménages, le mécanisme de l'outil fiscal devra être transparent.

- **Compléter les politiques de subventions de la transition écologique**

Dans le cadre d'une politique de mobilité, la CFE-CGC propose que les subventions à l'achat de véhicules propres soient complétées par des solutions de financement à taux zéro, sur le modèle des prêts à taux zéro pour l'achat immobilier. Concrètement, les banques pourraient prêter à des salariés, et le prêt servirait d'apport personnel dans la calcul de la solvabilité. Le FGAS qui gère les prêts à taux zéro pourrait voir son périmètre étendu à ce type de crédit. Une éventuelle participation des employeurs au financement de ce fonds de garantie pourrait être envisagée.

Une politique de promotion des mobilités douces telle que le vélo ou la marche à pied doit s'inscrire dans les plans d'urbanisation. L'intermodalité est la clé pour définir une transition efficace. Aussi, la CFE-CGC recommande que des dispositifs tels que des applications de covoiturage, des parkings vélos dans les gares soient généralisés. L'engouement pour le vélo pendant la période de crise sanitaire doit être une opportunité pour que les ménages modifient en profondeur leurs mobilités quotidiennes. Accélérer la construction de pistes cyclables sécurisées paraît être un levier intéressant pour atteindre cet objectif.

Construire des parkings aux abords des métropoles en interface avec un réseau de transport collectif à coût réduit est également une solution à mobiliser, d'autant plus qu'elle vient en complément de solutions de co-voiturage.

2. FAVORISER L'INVESTISSEMENT

2.1 Développer une politique industrielle globale de long terme

Cette crise du Coronavirus questionne notre modèle économique et sa résilience. Ce virus est venu enrayer notre système, basé sur la globalisation des échanges, et l'optimisation de la chaîne de valeur. Nous sommes en effet arrivés au bout d'une logique de court terme qui a consisté à maximiser la création de valeur pour les actionnaires à travers une gestion placée sous le seul prisme de réduction des coûts. Au cours de ces dernières décennies les entreprises ont en effet profité de l'essor de la mondialisation et de l'ouverture croissante des économies pour s'implanter là où le coût du travail était le plus compétitif. Ces phénomènes de délocalisations et cette gestion à flux tendu, où les salariés sont souvent considérés comme une simple variable d'ajustement, se sont révélés être à la source de grands déséquilibres au sein de notre société notamment sur le plan industriel et sur le plan de l'emploi.

Sur le plan industriel, la crise actuelle illustre notamment notre perte d'autonomie et d'indépendance dans la production d'activités stratégiques. Et ce phénomène, s'est particulièrement accéléré au fil des années, comme nous le rappelions en septembre dernier, lors de la consultation du pacte productif : « Les délocalisations massives dans certains secteurs (répondant toujours à cet objectif de réduction des coûts pour mieux maximiser les profits), conduisent non seulement à des pertes d'emplois et de savoir-faire, mais également à la perte de souveraineté sur des produits stratégiques. L'exemple des pénuries actuelles de certains de nos médicaments, en sont une parfaite illustration et sont le résultat de délocalisations massives, avec des dépenses hexagonales consacrées aux médicaments produits en France passées d'un produit sur deux à un produit sur dix en vingt-cinq ans ».

Sur le plan de l'emploi, la gestion par les coûts conduit à la fermeture de nombreuses usines car de nombreuses entreprises font le choix de produire dans d'autres pays. Excepté le cas de rapprochement du lieu de consommation, pour les entreprises en croissance d'activité, les autres le font par intérêt financier voir stratégique. Le cas de General Electric Belfort qui a annoncé, malgré la crise actuelle, sa volonté de délocaliser 30% de l'activité réparation rotor aux Etats Unis et en Arabie Saoudite, ou encore la mise en liquidation du dernier tunnelier français NFM après une délocalisation en Chine, par son nouveau propriétaire, d'une partie de sa fabrication l'ayant conduit à sa perte, sont deux parfaites illustrations de ce phénomène !

Pour la CFE-CGC, la crise provoquée par le coronavirus montre aux Etats qu'il est essentiel de maintenir certaines activités localement afin de préserver l'emploi et notre souveraineté, et qu'il convient de regarder l'ensemble des chaînes de valeur sous l'angle prioritaire de « l'autonomie procurée », et non plus de la seule « rentabilité dégagée ». Cette autonomie a un prix à payer, celui du renchérissement des coûts de fabrication.

Un travail de recensement des activités dites stratégiques, de retour d'expérience pour capitaliser sur les réussites de relocalisation devra être conduit. Enfin, les clés de réussite d'un chantier sur les relocalisations, nécessitent pour la CFE-CGC une approche par filière, réorganisant l'ensemble des chaînes de production, en y associant tout l'écosystème, et en minimisant le risque d'approvisionnement. Elles devront être étudiées à l'échelle européenne (vouloir assurer notre autonomie au seul niveau national serait illusoire), mais aussi régionale dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire soucieuse d'assurer un équilibre entre bassins d'emploi, et de préserver les spécificités et les savoir-faire.

Aussi à notre sens ces constats imposent un changement de paradigme et c'est notamment à l'Etat d'impulser ce changement structurel.

Pour cela, il doit notamment se développer en France une véritable **politique industrielle globale de long terme**. Une politique industrielle plus volontariste passe notamment par l'encouragement et une aide massive à l'innovation afin d'accompagner les mutations structurelles dans le but d'aller vers une industrie plus durable et responsable. A cet égard, l'amélioration de la compétitivité hors-prix de nos entreprises est indispensable. Car, encourager le développement de produits plus qualitatifs et plus innovants, aux marges plus confortables, permet non seulement de réduire la dépendance au cours de la monnaie mais également de favoriser une production nationale : deux éléments essentiels pour favoriser l'emploi et les performances à l'exportation.

En dehors de la nécessité de ce programme d'investissement publics, il revient également à l'Etat d'être attentif à son industrie en la préservant de certains risques de captation de son savoir-faire. Dans le contexte actuel, la pérennisation de nos infrastructures industrielles existantes est aussi un enjeu. Or, depuis plusieurs années les gouvernements successifs ont profondément négligé cette dimension : privatisations, démantèlement de conglomérats industriels (par exemple CGE) et politique de la concurrence appliquée sans aucune vision stratégique ont ainsi largement participé à l'effondrement de notre tissu industriel. Il n'est pas acceptable de voir des entreprises profitables, disposant d'un véritable savoir-faire, se faire racheter puis, au gré des intérêts financiers se faire progressivement démanteler. En la matière le cas d'Alstom est le parfait d'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Dans le contexte actuel, où la valorisation de nos grandes entreprises est particulièrement faible, des menaces de prédatations peuvent exister. **Nous demandons ainsi qu'ils soient bien mis en place les instruments nécessaires pour éviter les investissements étrangers hostiles** qui n'ont pas vocation à sauvegarder durablement l'emploi en France. A cet égard le nouveau fonds d'investissement, baptisé lac d'argent, créé par Bpifrance afin de renforcer et de protéger les entreprises cotées est un premier pas qu'il convient de saluer même si nous aurions souhaité qu'il soit plus ambitieux en termes de capacité d'investissement (4,2 milliards d'euros) et de seuil de participation (limité à 5% du capital).

Enfin, il s'agit aussi de responsabiliser les entreprises. Afin de ne pas réitérer les erreurs du passé sur les utilisations des fonds d'Etat sans véritable contrepartie (les exemples de « détournement » de CICE ne manquent pas !), nous pensons qu'il est **nécessaire de conditionner l'octroi de ces mesures de soutien à un engagement de Responsabilité sociale des entreprises bénéficiaires**. En effet, l'ensemble du corps social ne comprendrait pas qu'au « dépenser sans compter » ne soit pas associé un : « bénéficiaire pour préserver », sorte de garantie de mise en œuvre de moyens, en particulier pour la sauvegarde de nos emplois. Il ne serait par exemple pas concevable que les prêts garantis par l'Etat ne soient pas assortis de contreparties sur le maintien des compétences en France, l'obligation de formation, le maintien de l'emploi, l'absence de PSE etc...

2.2 Investir dans la transition numérique durable et qui profite à l'emploi

- Réduire les inégalités face à la transition numérique

Si dans un contexte de distanciation sociale, le Numérique s'est révélé indispensable pour maintenir du lien, il a toutefois démontré ses inégalités d'accès, tant sur le plan territorial, que dans sa dimension sociale. La continuité éducative a creusé l'écart entre les familles bien dotées en équipement numérique et celles qui en étaient dépourvues. A l'échelle du territoire, la poursuite contrainte de l'activités ne s'est pas faite dans les mêmes conditions entre les 38% d'abonnés au très haut débit et les autres. Parallèlement les entreprises du numérique, ont un taux d'imposition inférieur de dix points au taux moyen des grandes entreprises du CAC40¹, alors qu'elles profitent des mêmes infrastructures. Taxer ces grandes entreprises du numérique, assurerait les ressources pour financer les investissements nécessaires.

- Investir dans la formation et les infrastructures durables, stratégique pour notre souveraineté numérique

La réduction des inégalités exige des investissements dans la formation, et dans la poursuite d'installation d'infrastructures sur l'ensemble du territoire. Le numérique est devenu une langue indispensable pour évoluer dans notre société comme dans l'entreprise, et l'illectronisme touche encore 11 millions de personnes en France. Les formations via du tutorat ou du compagnonnage sont les plus appropriées pour acquérir les notions de base et prévenir contre les risques potentiels. Elles doivent être encouragées via des mises à disposition de salariés prêts à s'investir dans l'accompagnement de collègues peu à l'aise avec ces technologies.

Les infrastructures sont l'autre clé de la maîtrise numérique, et permettent de garantir notre autonomie dans le développement de solutions numériques. Elles relèvent d'investissements stratégiques, et cette approche doit guider des choix en privilégiant des solutions européennes (cf. l'hébergement de nos données de santé chez Microsoft !). Le numérique aide également à gagner en efficacité. Les gains de productivité procurés sont gages de compétitivité pour les entreprises. Comme toutes les technologies innovantes, leurs déploiements doivent être accompagnés avec la réalisation d'études d'impact par filière, pour non seulement mieux anticiper l'impact sur l'emploi, mais aussi apprécier les cas où la robotisation et la numérisation représentent un avantage compétitif permettant d'envisager des relocalisations d'activités dites essentielles à notre indépendance.

Encourager la recherche de solutions innovantes pour un numérique économe en énergie est à inscrire dans les priorités, la consommation actuelle d'énergie par le numérique augmentant de 9% par an).

2.3 Investir dans la transition écologique

La stratégie de relance de l'économie doit également passer par des plans d'investissement massifs en faveur de la transition écologique. Les mesures de politiques publiques doivent cibler les secteurs qui offrent la plus grande opportunité de progrès en termes de transition écologique et qui favorisent l'emploi non délocalisable. Parmi les secteurs les plus émetteurs

¹ Source : « les hackers de la fiscalité » : note d'analyse de Mounir Mahjoubi

des gaz à effet de serre (GES), on retrouve le secteur des transports (30%) et le secteur résidentiel (18%).

- Secteur des transports

Pour le cas du secteur des transports, les chiffres sont sans équivoques ! Le transport routier domine largement dans le transport intérieur de voyageurs de marchandises. Au sein du transport voyageur, la part modale est de 80% en faveur des véhicules particuliers contre 12 % pour le ferroviaire. Même constat pour le transport terrestre de marchandise dans lequel le routier cumule 90% de la part modale contre 10 % pour le fret ferroviaire. Or, les émissions de CO₂ du secteur des transports sont essentiellement dues aux transports routier (94 %). Un peu plus de la moitié des émissions de CO₂ (55 %) provient de voitures particulières alors que le fret ferroviaire émet 10 fois moins de CO₂ qu'un poids lourd.

Cette répartition modale est, en partie, le résultat de l'allègement fiscal dont bénéficie le secteur de transport routier via le remboursement de la TICPE². Corriger l'effet désincitatif des niches fiscales existantes qui freinent la réduction des impacts environnementaux doit être une priorité pour les pouvoirs publics. Il est impératif d'assurer une taxation équitable des différents modes de transport (ferroviaire, routier, aérien) sur notre territoire afin de mieux prendre en compte les externalités issues du secteur des transports (changement climatique, pollution, congestion) et de financer des modes de transport moins émetteur de GES tel que le fret ferroviaire.

En outre, le cadre du mécanisme fiscal européen de quotas d'émission ou « marché carbone » qui concerne les industries non soumises à la taxe carbone doit être revu. En effet le marché de permis d'émissions de carbone affiche un prix du carbone bien en dessous des recommandations du rapport Quinet ce qui a tendance à envoyer un signal prix inefficace pour lutter contre le changement climatique. Définir un prix du carbone plancher dans les marchés de prix d'émission permettrait d'éviter de générer un écart trop important entre les prix du carbone efficace et le prix de marché.

- Le secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est le second plus gros contributeur de GES après le secteur des transports, cela en raison des passoires énergétiques. La rénovation thermique des bâtiments représente un enjeu économique, social et environnemental. En effet, la précarité énergétique affecte, en France en 2018, 7 millions de personnes d'après l'observatoire national de la précarité énergétique. La précarité énergétique est définie comme le fait d'éprouver dans son logement « des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Elle entraîne des effets cumulatifs, et a des conséquences multiples sur la qualité de vie des ménages, et sur ce qu'on appelle les « déterminants de santé ».

Dans un contexte de crise sanitaire, la rénovation thermique des bâtiments devient alors une priorité et permettra également de générer des emplois au sein du territoire et de répondre à la crise économique. A titre d'exemple, la rénovation thermique des bâtiments publics (hors logement social) qui constituent 10% du bâtis Français, coûterait entre 10 et 15 Milliards d'euros par an pendant 3 ans. Ce chantier permettrait de réduire de 15% les émissions de GES et de créer 500 000 emplois en France³. L'exemplarité de l'Etat en termes de

² Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

³ D'après l'économiste Gaël Giraud.

performance énergétique des bâtis publics doit constituer le fer de lance de la stratégie de transition écologique de la France.

Pour ce qui est du parc privé, la CFE-CGC propose de renforcer les dispositifs existants tel que le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique). Il paraît nécessaire de réintégrer tous les travaux permettant des économies d'énergie et d'élargir les conditions d'obtention du CITE (assiette des revenus) afin de permettre son application à un plus grand nombre et notamment aux classes moyennes qui sont les plus susceptibles d'effectuer ces travaux de rénovation.

2.4 Orienter la commande publique vers des entreprises créatrices d'emplois en France et respectueuses de l'environnement

La commande publique représentait dans son ensemble (en prenant en compte les collectivités locales) 101 milliards d'Euros en 2018. Mais elle peut davantage servir notre économie et notre environnement, car selon l'observatoire économique de la commande publique, **seulement 17,4% des marchés publics exprimés en montant contiennent une clause sociale, et seulement 18,6% contiennent une clause environnementale.**

Le récent appel pour les enchères d'attribution des fréquences de la 5G en France auprès des différents opérateurs, n'a pas indiqué dans ses modalités le critère de développement de l'emploi en France. Or cet appel répond au code des postes et des communications électroniques, où ce critère de développement de l'emploi est clairement mentionné.

Aussi il est important que les critères de développement de l'emploi et de prise en compte de l'environnement soit pris en compte dans la commande publique. C'est un facteur essentiel à la construction d'une économie plus solidaire et plus durable.

2.5 Orienter l'épargne vers les activités favorisant la transition énergétique et les secteurs stratégiques

- **Donner du sens à « l'intérêt social » de l'entreprise, grâce à l'épargne des français**

Un grand Plan d'Épargne, garanti par l'État et/ou les Régions, pour Financer les Entreprises Responsables.

Une économie ne peut résister à un choc comme celui du Coronavirus, que si elle bénéficie d'un soutien financier stable et s'inscrivant dans une logique de long terme. La France bénéficie d'un fort taux d'épargne de ses ménages (15%), et la réallocation d'une partie de celle-ci serait une solution. Or jusqu'à présent, les dispositifs d'épargne incitant à financer les entreprises n'ont guère rencontré de succès (seulement 1,2 Md pour le PEA PME). Le principal frein provient du risque élevé que représente ce type de produit, ne pouvant du fait de la réglementation bancaire, qu'être proposé aux épargnants acceptant ce risque, soit un nombre très faible. La solution pour drainer une épargne importante, serait que le risque soit porté par l'État comme cela a été le cas pour les Prêts Garanti par l'État. Ainsi un plan d'épargne grand public, disposant de la garantie d'État (comme le Livret A) sur une durée de placement allant de 5 à 10 ans, pourrait être proposé à l'ensemble des français., avec une rémunération basée sur la base du taux d'un emprunt d'État correspondant à la durée du placement. Bpifrance pourrait grâce à sa palette de dispositifs de financement des entreprises, assurer la transformation de cette ressource. Les Régions pourraient elles aussi proposer d'apporter leur

garantie au produit d'épargne, pour des produits destinés uniquement au financement d'entreprises régionales. L'accès au financement serait conditionné au respect par les entreprises, d'un cahier des charges établi à partir de critères de Responsabilité Sociale et Environnementale, prolongeant la logique de la loi Pacte (« La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »). Ce cahier des charges serait validé par les Comités Régionaux d'Orientation de BPIFrance (où siège les organisations syndicales), permettant de s'assurer que l'épargne sert des entreprises soucieuses de l'intérêt social.

Un compartiment spécifique du Livret A réservé au financement de la rénovation thermique de nos bâtiments

Autre grande cause nationale, l'accompagnement de la transition énergétique par la rénovation thermique de nos bâtiments. Selon les données du SDES, le résidentiel tertiaire représente la part la plus importante de consommation d'énergie (46%) devant les transports (43%). Pour accélérer la transformation énergétique, qui est aussi créatrice d'emplois, l'ajout au Livret A (qui finance déjà le logement social) d'un compartiment supplémentaire dédié à la rénovation thermique de nos bâtiments, permettrait d'apporter les fonds nécessaires à ce grand chantier.

3. CHANGER NOS MODELES COMPTABLES AU PROFIT D'UNE COMPTABILISATION PRESERVANT NOS RESSOURCES VITALES ET ENVIRONNEMENTALES

3.1 Sortir les investissements publics dans la santé et de la préservation de la biodiversité du pacte de stabilité, et les considérer comme « biens précieux »

Dans le domaine de la santé, cette crise a démontré la faillite du système de gestion par les coûts. Les prix humains et économiques payés par les pays non préparés (et n'ayant pas investi suffisamment dans le stock de masques par exemple) comparés à ceux ayant anticipé la pandémie est sans commune mesure. Aujourd'hui, le coût d'une telle préparation semble bien dérisoire au regard de la facture colossale que représente désormais la mise à l'arrêt d'une grande partie de notre économie. En effet, **l'organisation du service public est un élément collectif constitutif de notre performance économique**. Cette politique de gestion par les coûts se paie le prix fort avec la matérialisation du risque. Mais, la règle d'or du pacte budgétaire entrée en vigueur depuis 2013 et instituant que « la situation budgétaire des administrations publiques doit être en équilibre ou en excédent », a relégué cette politique de prévention au seul prisme de son coût pour la société, omettant sa fonction initiale, celle d'une assurance contre une éventuelle pandémie.

L'Etat est ainsi passé du statut d'Etat protecteur à celui d'Etat comptable, devant rendre des comptes de sa gestion budgétaire, bien loin de sa mission de défense de l'intérêt général. Aussi pour sortir de cette logique extrêmement coûteuse in fine pour la collectivité, la CFE-CGC propose d'adapter la comptabilité publique et de créer un compartiment spécifique relevant de cette fonction protectrice, qui pourrait accueillir les dépenses de santé et de préservation de la biodiversité. Seule, la création d'un régime spécifique de comptabilité publique au titre de « biens précieux » (tel qu'évoqué par le Président de la République dans

son discours du 12 mars) ne rentrant pas dans les règles européennes du pacte de stabilité et de croissance, placera véritablement « en dehors des lois du marché » ces dépenses. Le financement de ces dépenses serait assuré via un rééquilibrage de la fiscalité des entreprises, qui est aujourd'hui inversement proportionnel à leur taille, du fait de l'évitement fiscal pratiqué par les plus grandes d'entre elles⁴.

3.2 Imposer une comptabilité extra-financière à toutes les Grandes entreprises

La pandémie liée au Covid-19 montre que des chocs exogènes à l'économie tel que des catastrophes climatiques ou sanitaires peuvent affecter fortement les modèles économiques des entreprises. Les entreprises qui intégreront aux mieux les risques extra-financiers seront plus résilientes face à ces chocs. C'est pourquoi, la CFE-CGC propose de rendre la publication des informations non financières plus contraignante.

Actuellement, seule certaines entreprises⁵ sont soumises à la publication d'une DPEF.⁶ Etendre cette obligation pourrait inciter les entreprises à mieux prendre en compte les risques non-financier et à être plus résiliente. Pour la CFE-CGC, il est nécessaire d'établir un socle commun qui couvrirait les risques extra-financiers auxquels pourraient être confrontée l'entreprise (risque climatique, le risque psychosocial, l'éthique des affaires (relation avec les clients, les sous-traitants). La définition d'indicateurs mesurables est un enjeu central et doit constituer le prochain chantier des pouvoirs publics et des entreprises. Néanmoins, les enjeux sociaux et environnementaux diffèrent en fonction des caractéristiques de l'entreprise (secteur d'activité et taille). Pour prendre en compte cette spécificité, la CFE-CGC recommande qu'une classe d'indicateurs sectoriels soit définie afin de mieux évaluer les entreprises d'un même secteur et de mieux orienter les mesures de politique publique afin qu'elles répondent aux mieux aux objectifs visés. La définition de ces indicateurs doit faire l'objet d'un dialogue social constructif avec les parties prenantes.

Afin d'assurer les fiabilités des informations, les publications extra-financières pourront faire l'objet d'un contrôle. Sur la partie qualitative, une sorte de canevas pourrait être imposé. Il servirait à évaluer les entreprises en fonction des chocs marquant observés (comme par exemple les conséquences de la crise du Coronavirus)

Il serait intéressant que les grandes entreprises se livrent à des exercices prospectifs extra-financiers à l'image des « stress test » utilisés dans le domaine bancaire. Cela permettrait d'identifier les risques majeurs auxquels les entreprises sont exposées.

Concernant le périmètre des entreprises soumises à la directive, si ce dernier devait être étendu aux PME, il paraît important que les informations exigées s'inscrivent dans un schéma de juste proportionnalité au regard de la taille, et des moyens dont elles disposent. L'instauration d'une politique RSE demande un investissement de l'entreprise qui peut être important et qui peut retarder l'introduction de mesures RSE dans ladite entreprise. Les exigences attendues par la directive doivent être construit de manière qu'il ne ce qu'il ne porte pas préjudice aux PME.

⁴ Le CEPII a évalué pour l'année 2015 en France, ce manque à gagner fiscal à 14 Milliards d'Euros

⁵ Les entreprises de plus de 500 salariés (entités cotées et assimilées au bilan supérieur à 20 millions d'euros, ainsi que les entités non cotées au chiffre d'affaire net ou au bilan supérieur à 100 millions d'euros)

⁶ Déclaration de performance extra-financière

Enfin la CFE-CGE considère que le rapport extra-financier doit être intégré dans le rapport de gestion de manière systématique

II- LES CONDITIONS DE REUSSITE

Le fonctionnement de notre économie s'avère fortement déterminé par le comportement des grands groupes qui sont au sommet de la « chaîne économique » et contraignent fortement les entreprises sous-traitantes (ETI puis PME et TPE). Cette pression se fait le plus souvent au profit exclusif des actionnaires, comme le démontre l'évolution du partage de la valeur au sein des grandes entreprises passée en part du revenu global de 5,6% à 23,6% en vingt ans (cf [requête](#) sur le webstat de la France). Cette stratégie se fait sans aucun bénéfice pour l'emploi, en dégradant le pouvoir d'achat et avec des conséquences néfastes en chaîne dans tout le tissu économique.

Aussi, pour la CFE-CGC, il convient de changer de paradigme dans la gouvernance de nos entreprises. Les dirigeants doivent retrouver la capacité à privilégier le long terme dans leur stratégie d'entreprise. En effet, seule une politique encourageant la bonne prise de risque, celle qui parie sur l'avenir, sur l'emploi, sur la capacité des salariés à accompagner les transformations nécessaire, écologique notamment permettra de sortir de la spirale de la financiarisation, destructrice à terme.

2.1 Pour un meilleur partage de la valeur ajoutée

Réallouer une partie des dividendes de nos grandes entreprises vers l'investissement, la recherche et le développement.

Alors que la capacité d'autofinancer des investissements est souvent amputée par le niveau élevé des dividendes versés, une gouvernance de long terme, plus responsable de nos grandes entreprises les conduirait à allouer une part plus importante de la valeur ajoutée à l'investissement de recherche et développement, pour moderniser nos outils de production, en particulier en robots et accompagner la transformation des métiers.

2.2 Une gouvernance revisitée pour un dialogue social plus efficient

Reprendre pied dans le capital de nos entreprises pour changer la gouvernance et réorienter la politique vers des investissements long terme gage d'emploi.

Le poids des fonds d'investissement dans l'actionnariat des grands groupes est important et conditionne le comportement des dirigeants des grandes entreprises. Certains fonds exigent d'avoir une visibilité de moyen-long terme sur le rendement de leur investissement, au-delà des informations publiques liées au positionnement sectoriel de l'entreprise et de sa stratégie et peut nuire aux décisions d'investissement et au développement des entreprises. Aussi, la CFE-CGC porte l'idée de reprendre pied dans le capital de nos entreprises, à la fois au travers des fonds d'épargne salariale (les salariés sont les plus intéressés au long terme de leur entreprise), mais aussi au travers de fonds d'épargne retraite supplémentaire, tel que le plan d'épargne retraite obligatoire (qui succède à l'article 83), investisseurs long terme par essence.

Accroître la présence des salariés dans les conseils des entreprises

Les administrateurs salariés sont les relais de la voix des salariés dans les instances de gouvernance où s'élabore la stratégie et où les choix et décisions qui engagent l'avenir de l'entreprise et des salariés sont construites.

L'administrateur salarié apporte, en effet, un éclairage spécifique de par sa connaissance de la réalité industrielle, économique et sociale de l'entreprise qui dépasse l'horizon de la seule performance financière, et permet d'influencer les décisions avec davantage de préoccupation du long terme. Il est donc le garant de l'intégration de la RSE dans la gouvernance des entreprises.

- La CFE-CGC milite pour un élargissement, au tiers, de la représentation des salariés au sein des conseils d'administration et de surveillance.

- Compte tenu du positionnement particulier des cadres dans les chaînes de délibération et de décision, elle défend l'idée qu'un des sièges soit réservé aux cadres.

Encourager les entreprises vertueuses dans leur gouvernance, en ligne avec l'intérêt social

La loi pacte stipule que l'entreprise doit être gérée dans son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux ; elle incite également les entreprises à se doter d'une raison d'être.

Cependant, trop d'entreprises ne sont pas en ligne avec l'intérêt social, et la vision de l'intérêt social diverge selon les administrateurs : la CFE-CGC estime essentiel d'aller plus loin que la loi Pacte, en particulier dans la définition de la raison d'être des entreprises, en la rendant plus contraignante juridiquement et porte dans cet esprit les propositions suivantes :

- Etablir une définition légale de l'entreprise dans le code civil en précisant que l'entreprise doit être gérée dans l'intérêt équilibré de ses deux parties constituantes (associés/actionnaires et salariés)
- Mettre en place un comité RSE des parties prenantes devant permettre l'expression des attentes des parties externes auprès de la gouvernance (devront être représentés les salariés, les dirigeants, les actionnaires, mais aussi les acteurs locaux potentiellement impactés par les activités de l'entreprise).
- Rédiger un Code de gouvernance d'entreprise par une instance pluridisciplinaire afin que l'entreprise prenne en compte « l'intérêt propre » tel que défini à l'article 1833 du Code civil.

2.3 La nécessité d'une Europe plus sociale et solidaire et durable

L'ampleur de la crise est telle que nous ne pouvons faire l'économie d'une réponse européenne. Pour réussir la période d'après, il est indispensable de renforcer la coordination européenne notamment compte tenu des enjeux futurs colossaux que ce soit sur les nouvelles technologies ou sur la transition énergétique. Cependant en cohérence avec ce que nous portons sur le plan national, il est indispensable de modifier certains principes qui caractérisent encore la politique économique européenne. En effet, trop souvent celle-ci s'inscrit dans une logique de marché et de concurrence. L'Union européenne doit être à la hauteur des événements et mobiliser ses instruments afin de permettre d'amortir le plus possible les chocs économiques qui auront des répercussions importantes sur le plan social. Cette crise constitue pour elle un véritable test de la pertinence de ses instruments et de sa légitimité en tant qu'organe supra national. Car derrière la réponse fournie se joue l'avenir de l'approfondissement de l'intégration européenne...

Ainsi, pour la CFE-CGC une Europe plus sociale est nécessaire et cela passe notamment **par un changement de paradigme en matière commerciale.**

Car si les accords de libre-échange permettent de réduire les prix et de favoriser la croissance des exportations, ils peuvent également entraîner, sur le marché intérieur, une plus grande concurrence qui, si elle est mal régulée, peut avoir des conséquences négatives en termes d'emploi. En effet, les producteurs sont parfois mis en difficulté sur leur marché par la libéralisation des échanges et l'abaissement des droits de douanes qui rendent les produits importés plus compétitifs. A cela s'ajoute un différentiel sur les conditions de travail et les coûts de production qui peuvent entraîner une concurrence déloyale *et in fine* avoir un impact négatif sur l'emploi local. **Pour la CFE-CGC, une plus grande réciprocité dans les échanges est nécessaire** et une vigilance particulière doit accompagner tout traité visant la pénétration de produits étrangers sur le sol européen. Des garanties doivent ainsi être exigées : respect des normes sociales et environnementales, justesse des prix proposés, obligation de produire ou d'assembler une partie des produits sur le territoire européen etc. Avec un marché de 500 millions de consommateurs, l'UE a les moyens de se défendre et d'être offensif en la matière à l'instar de la Chine et des Etats -Unis. Par ailleurs, la logique qui a prévalu ces dernières années et qui a consisté à évaluer les accords de libre-échange seulement sous le prisme du consommateur est à notre sens obsolète. Il nous apparaît en effet tout aussi pertinent d'analyser les bénéfices des producteurs. Car derrière la bonne santé des entreprises européennes, et à la condition que celles-ci ne localisent pas leurs productions hors Europe, se cache l'emploi. La logique par les prix permet certes à court terme l'amélioration du pouvoir d'achat du consommateur mais à long terme elle ne favorise pas la pérennité de son emploi (consommation majoritaire de biens étrangers) qui lui permet justement de consommer. En outre, dans un objectif de réduction des émissions de Co2 la question de la pertinence de l'intensification des échanges se pose.

Par ailleurs, la crise actuelle n'a pas le même impact sur les économies européennes. En effet l'intensité du choc et les répercussions sur l'activité économique sont assez disparates. Cela s'explique notamment par le fait que les économies des pays composant l'UE ont des structures économiques différentes (l'Allemagne moins touristique que l'Espagne a été nécessairement moins impactée par la baisse des fréquentations touristiques) et par des différences de calendrier sur les mesures d'endiguements. Pour la CFE-CGC, ces disparités qui amplifient encore un peu plus **les déséquilibres intra-européens impose une plus grande solidarité entre pays de l'Europe du Nord et pays de l'Europe du Sud.** Ainsi les pays ayant des excédents commerciaux et budgétaires importants doivent prendre plus part à l'effort de relance budgétaire. Et cette logique de solidarité doit aussi s'exprimer sur le niveau d'endettement des Etats. En effet, la crise économique fait également courir un risque sur les taux d'emprunts des différents Etats et donc sur la soutenabilité de leur dette. Afin d'éviter ce risque, potentiellement dévastateur (cf. crise de la dette grecque), **il pourrait être envisagé l'instauration d'eurobonds ou coronabonds.** Derrière le concept des « eurobonds », c'est l'idée d'un système d'emprunt en commun contracté par l'ensemble des États membres plutôt que chacun de leur côté. L'intérêt de cet instrument de financement est d'assurer un partage des risques financiers entre États membres de l'Union européenne à travers une mutualisation des risques de défaut de remboursement. Le fait d'avoir des titres communs permet, en effet de partager la même prime de risque car l'ensemble des États se porte garant du remboursement. Les Etats, qui sont les plus fragilisés par la crise ne subiraient donc plus des hausses démesurées de leur taux d'intérêt.

Au sein des entreprises, la directive européenne NFRD doit être révisée pour contraindre l'intégration de critères extra-financiers dans les états règlementaires, et mesurer de façon homogène la lecture des risques engendrés par l'entreprise à notre environnement, à notre collectif et donc à elle-même. Ce serait le meilleur vecteur pour une prise de conscience



collective par l'ensemble des acteurs économiques de la nécessité de transformer notre modèle vers un monde plus vertueux et durable.